



Extrait du Vivre en Comminges

<http://www.vivreennomminges.org/Production-de-biogaz-a-Pihourc.html>

Production de biogaz à Pihourc

- Alertes en Comminges - DECHETS - Décharges - La méga-décharge de Pihourc (Lieoux / Saint-Gaudens) -

Date de mise en ligne : dimanche 16 décembre 2007

Copyright © Vivre en Comminges - Tous droits réservés

Les déchets fermentescibles mis en décharge ou issus des boues biologiques produisent du biogaz qui, dans certaines conditions, peut être utilisé au même titre que du gaz naturel pour produire de la chaleur et/ou de l'électricité.

Le biogaz des décharges provient de la fermentation des déchets organiques non trié (déchets de cuisines, papier...) et non valorisés par compostage. Le mélange des déchets fermentescibles avec les autres déchets ajoutés aux précipitations produisent le lixiviat ou jus de décharges.

Le lixiviat produit le biogaz mais se charge aussi de polluants organiques, minéraux et métalliques, par extraction des composés solubles provenant des autres déchets.

Le lixiviat (après avoir produit du biogaz) est acheminé à TEMBEC et mélangé aux égouts de Saint Gaudens. Le tout est traité en station d'épuration à TEMBEC. Les boues issues de la station sont incinérées avec les montagnes d'écorces (résidus de l'activité de Tembec) ou épandues dans les champs commingeois. **Mais une partie du lixiviat se déverse anormalement dans la nature et rejoint les nappes phréatiques ou le ruisseau traversant la décharge (le Barrail).**

A Pihourc, depuis début mai 2006, des moteurs à gaz producteurs d'électricité sont fonctionnels. Le Pihourc devait produire, en 2006, 38 GWh de gaz (énergie primaire) dont seulement 10 GWh d'énergie électrique exportée sur réseau en étant vendu à EDF.

(Source [Observatoire régional de l'énergie en Midi-Pyrénées](#) et www.oremip.fr). Au final, la majorité du biogaz n'est pas producteur d'électricité exportable ou est brûlé par des torchères.

Il est très hypocrite comme dans l'article qui suit de se vanter du caractère écologique de la production d'électricité avec le biogaz des décharges.

Le biogaz est la conséquence d'une mauvaise gestion des déchets, les déchets fermentescibles ne sont pas triés.

Il est associé à la production de lixiviats qui sont très toxiques et s'infiltrant dans les réseaux hydrologiques ou sont incinérés en provoquant, dans les deux cas, des pollutions.

Enfin la proportion de biogaz produisant effectivement de l'électricité est faible

**Centre de biogaz du Pihourc : EDF est client
Une énergie nouvelle plus écologique.**

Publié le 24 mai 2006 sur pilote.ladepeche.net / Auteur : D.G.

Le centre d'enfouissement du Pihourc produit désormais de l'électricité revendue à EDF. Laurence d'Anterroches s'est vue confier par son président, Jean-Louis Puisségur, le projet biogaz pour le SIVOM Saint-Gaudens-Aspet-Montréjeau-Magnoac (Syndicat intercommunale à vocations multiples). Ce projet voit le jour depuis ce mois de mai.

Le biogaz est produit par fermentation des déchets. Il contient environ 45 % de méthane, mais aussi de

l'oxygène et du CO2. La récupération du biogaz et sa valorisation sont une nécessité et une priorité économique et environnementale. Cette récupération est effectuée par un collecteur périphérique. Florence d'Anterroches explique : « Nous avons mis en place deux unités de valorisation sur le site. Il s'agit de locaux techniques abritant des conteneurs avec moteurs à gaz producteurs d'électricité. **Chaque unité produit 1,6 Mégawatt électrique. Ils fonctionnent 24 heures sur 24 et 11 mois par an. La production est d'environ 12 000 Méga watts par an. La durée de vie est de 15 ans.** Soit jusqu'en 2023 pour notre installation. »

Sur les huit derniers mois, les travaux ont consisté en la construction d'un hall de protection pour les équipements, des adaptations des réseaux de biogaz, le détournement et automatisme aux torchères existantes, une installation de traitement du biogaz, deux moteurs en conteneurs industriels et des annexes, une cheminée commune, des aéro-refroidisseurs et des cuves enterrées, un poste de livraison 20 kW, le raccordement au réseau EDF, des aménagements techniques et une intégration paysagère.

« Les travaux d'études ont coûté 2,7 millions d'euros. Cette réflexion avait débuté en 1998, elle avait été clarifiée en 2003 par le SIVOM ».

Désormais, le système fonctionne effectivement. **Le biogaz issu en direct des ordures concentrées dans le centre d'enfouissement ne se consomme donc plus en torchères, mais à travers une zone de retraitement constituée de deux conteneurs de transformation en électricité.** Le système est simple et écologique. La matière première existe, la production perdurera à n'en pas douter. Elle s'améliorera avec les progrès technologiques attendus. Cette production électrique sera un plus qui viendra alimenter positivement le budget du SIVOM.